

Assemblée Générale du 19 mai 2016

Si vous souhaitez poser votre candidature au Conseil d'Administration du centre social :

Vous trouverez ci après : l'extrait des statuts de l'association concernant le conseil d'administration, la liste des membres sortants du conseil et une fiche de candidature.

Extrait des statuts de l'association concernant le conseil d'administration

Article 7 : Conseil d'Administration

Il se compose d'au moins 16 membres :

1) des membres actifs : élus par l'Assemblée Générale

- * personnes physiques,
- * personnes morales (mandatées par le Bureau de leur association).

2) des membres droits : désignés par leur organisme (collectivités locales, partenaires institutionnels).

Le nombre de membres actifs élus doit être supérieur ou égal au nombre de membres de droit.

Chaque secteur d'activité du Centre Social veillera à être représenté.

Les membres du Conseil d'Administration doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils. Les membres non majeurs peuvent siéger à condition d'avoir 16 ans révolus et d'être couverts par une autorité parentale.

Les Membres du Conseil d'Administration sont élus pour 3 ans renouvelables par tiers tous les ans.

Article 8 : Réunion du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit au moins trois fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur demande écrite du quart de ses membres.

La présence ou la représentation du tiers des administrateurs est nécessaire pour la validité des délibérations.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Chaque personne disposera d'un seul pouvoir.

Article 9 : Compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration met en œuvre les orientations de l'assemblée générale et fixe les objectifs et les décisions nécessaires au fonctionnement.

L'association est représentée par son président, ou à défaut par un membre du Bureau, dans tous les actes de la vie civile.

Le Conseil d'Administration engage le personnel nécessaire pour assurer les activités de l'association et fixe les modalités d'embauche (cf. tableau des rôles & responsabilités).

Dans le cadre de cette Assemblée Générale, 4 membres du Conseil sont sortants :

Mme CHARRIER Dominique
Mme GALLET Françoise
Mme VAN DONGEN Annette
Mme ALLANO Marie

FICHE DE CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE SOCIAL RURAL INTERCOMMUNAL DU PAYS DE VALGORGE

Je soussigné(e) :

Nom.....

Prénom.....

Date et lieu de naissance.....

Département de naissance.....

Profession.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Adresse électronique.....

Téléphone (fixe).....

Téléphone (portable).....

Adhérent du Centre Social Rural Intercommunal du Pays de Valgorge déclare me porter candidat au Conseil d'Administration du Centre Social Rural Intercommunal du Pays de Valgorge.

*Cette déclaration doit parvenir au plus tard le **17 mai 2016** au Centre Social Rural Intercommunal du Pays de Valgorge.*

Fait à.....

Le.....

Signature